



## **Communiqué du Conseil supérieur de la magistrature sur la situation de la justice en Pologne**

Le Conseil supérieur de la magistrature français partage l'inquiétude exprimée par le réseau européen des Conseils de justice ([RECI](#)) quant aux conséquences des projets de réforme en cours en Pologne.

Les atteintes portées à l'indépendance de l'institution judiciaire en Pologne compromettent gravement l'État de droit et la confiance qu'elle doit inspirer aux citoyens polonais et européens.

Le Conseil supérieur exprime son soutien à l'égard des membres actuels du Conseil national de justice polonais (Krajowa Rada Sądownictwa – KRS) dont le statut pourrait être gravement remis en cause par l'application de ces lois nouvelles.